

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 09 - A - 368

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : **Voir § 11**

Rapport de référence :

Test report n° 2009-Efectis-R0574 - (EFFECTIS Nederland)

Concernant :

Calfeutrement de quatre joints linéaires verticaux installés au travers d'un voile (mur) en béton cellulaire, d'épaisseur 150 mm :

Calfeutrement des joints linéaires :

- Mastic silicone mono composant RUBON CF55 ;
- Bourrelet de mousse polyéthylène ;

Largeur des calfeutrements des joints linéaires :

- 10, 15, 20 et 25 mm

Mouvement appliqué aux joints :

- Aucun mouvement, ni avant, ni pendant essai.

Demandeur :

**HENKEL FRANCE
161, RUE DE SILLY
F - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Ce procès-verbal comporte 7 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. OBJET DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal de classement de résistance au feu affecté à un système de calfeutrement de quatre joints linéaires verticaux, installés au travers d'un mur de béton cellulaire, conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation ».

2. LABORATOIRE D'ESSAI

Nom : EFACTIS France
Adresse : EFACTIS France
Voie Romaine
F - 57280 MAIZIERES-Lès-METZ

3. DEMANDEUR

Nom : HENKEL France
Adresse : 161, rue de silly
F - 92100 Boulogne Billancourt

4. APPRECIATION DE LABORATOIRE DE REFERENCE

Numéro de l'appréciation de Laboratoire de référence : 09-A-368
Date de l'appréciation de Laboratoire : 1er décembre 2009

5. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT

Références et provenance :

- Mastic silicone mono composant RUBON CF55 (Henkel);
- Bourrelet de mousse polyéthylène (Henkel).

6. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

6.1 GENERALITES

La maquette d'essai était composée de quatre calfeutrements de joints linéaires verticaux, de dimensions variables. Ils étaient installés au travers d'un mur de béton cellulaire de 150 mm d'épaisseur et de masse volumique 600 kg/m³. Ils étaient tous testés sans déplacement ni avant ni pendant l'essai de résistance au feu.

- Longueur totale des calfeutrements de joints : 900 mm
- Longueur échauffée des calfeutrements de joints : 900 mm.

6.2 NOMENCLATURE DES COMPOSANTS

Etablie selon les indications du demandeur de l'essai.

Désignation	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
Rubson CF55	Elastomère silicone mono composant	Type alcoxy Densité = 1.38	Henkel
Bouurrelet de mousse polyéthylène	Mousse polyéthylène	Densité = 30 kg/m ³ Conductivité thermique = 0,033 W/mK Couleur : grise	MADER

6.3 DESCRIPTION DETAILLE DES ELEMENTS - MISE EN ŒUVRE

Tous les calfeutrements de joints linéaires sont mis en œuvre, au travers d'un mur de béton cellulaire, d'épaisseur 150 mm et de masse volumique de 600 kg/m³.

- mise en place du fond de joint, en mousse de polyéthylène de largeur correspondant aux dimensions du joint ;

Largeur de joint en mm	Fond de joint en mousse de polyéthylène en mm
10	15
15	20
20	25
25	30

- mise en œuvre de scotch sur le mur ;
- mise en œuvre du mastic ;
- lissage du mastic ;
- une procédure similaire est suivie pour la mise en œuvre du calfeutrement de joint, de l'autre côté du mur.

7. REPRESENTATIVITE DES ELEMENTS

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

8. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

8.1 REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.9. de la norme NF EN 13501-2.

8.2 CLASSEMENTS

Les éléments sont classés selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

8.2.1 Classement

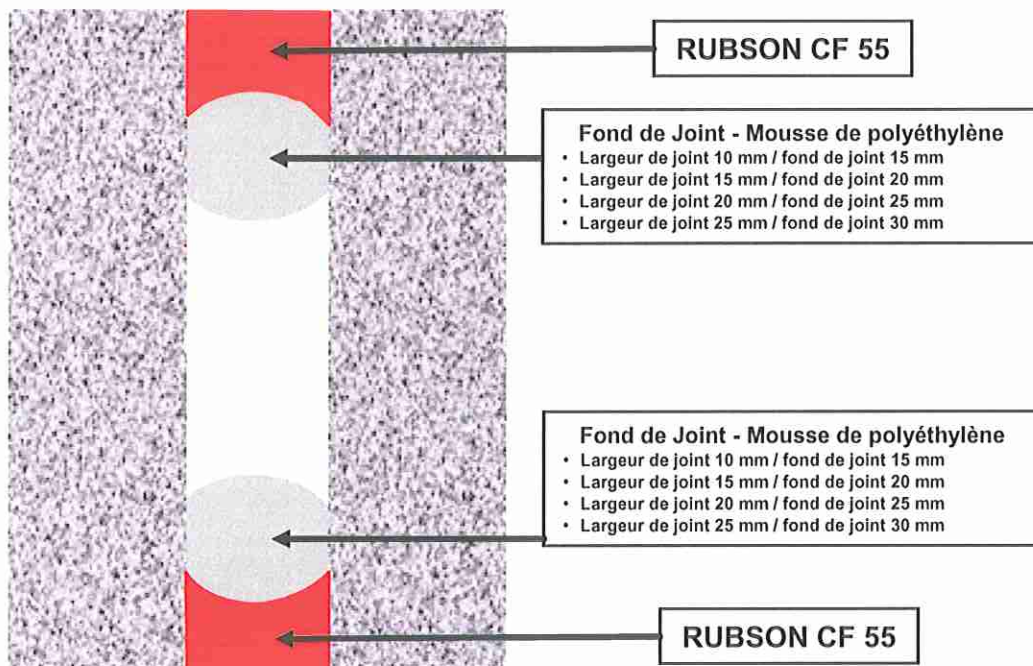
8.2.1.1 Calfeutrement de joints de largeur 10 à 25 mm - Joints verticaux, au travers d'un mur

Calfeutrement de joint verticaux par mastic Rubson CF55 + fond de joint en mousse de polyéthylène, de chaque côté du mur d'épaisseur 150 mm minimum et de densité 600 kg/m³ minimum.

Feu côté : Indifférent

Schéma de test feu

Temps de durcissement du mastic → 4 semaines



EI 240 - V - X - W 10 à 25 *
E 240 - V - X - W 10 à 25 *.

- * V : Construction support verticale
- * X : Pas d'aptitude au déplacement
- * W : Gamme de largeur de joints (en mm).

9. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

9.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le présent procès-verbal.

En cas de contestation sur les éléments faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport d'essai pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

9.2 SENS DU FEU

Indifférent.

10. DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

10.1 GENERALITES

Les résultats de ce présent procès-verbal, ne sont valables que :

- pour l'orientation dans laquelle les systèmes de calfeutrement de joints linéaires ont été testés, soit au travers d'un mur et en position verticale uniquement ;
- pour des calfeuttements de joints linéaires sans aucun traversant, quelqu' il soit.

10.2 CONSTRUCTIONS SUPPORTS

Conformément au paragraphe 13.2 de la norme NF EN 1366-4 : Novembre 2006, les classements indiqués au paragraphe 8.2, du présent procès-verbal de classement peuvent s'appliquer à **des éléments de séparation** en béton, en blocs de béton et en maçonnerie qui ont une épaisseur et une masse volumique égale ou supérieure à celles de l'élément de support utilisé pour l'essai, **soit e = 150 mm minimum et Mv = 600 kg/m³ minimum.**

10.3 POSITION DU CALFEUTREMENT DANS LE JOINT

Conformément au paragraphe 13.3 de la norme NF EN 1366-4 : Novembre 2006, les résultats de ce présent procès-verbal, indiqués au paragraphe 8.2, ne sont valables que pour les positions dans lesquelles les calfeuttements de joints linéaires ont été essayés, à savoir une partie du calfeutrement de joint affleurant de chaque côté du mur et un vide d'air.

10.4 DEPLACEMENT INDUIT PAR DES ACTIONS MECANIQUES

Conformément au paragraphe 13.4 de la norme NF EN 1366-4 : Novembre 2006 :

Aucun déplacement induit par des actions mécanique n'est autorisé pour les calfeuttements de joints linéaires objets de ce procès verbal.

11. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Conformément à l'article 19 de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur, ce procès-verbal est valable cinq ans à compter de sa date de délivrance soit jusqu'au :

PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE


Cette durée de validité peut être remise en cause en cas d'obligation de marquage CE pour le type de produit concerné par ce procès-verbal.

A ce jour, l'arrêté du 30 juin 2008 du Ministère de l'Industrie met en vigueur un marquage CE pour les calfeutrements de joints linéaires sur la base de l'ETAG n° 26 à compter du 24 juillet 2008.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 1er décembre 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Berrini", written over a horizontal line.

Simon BERRINI
Ingénieur Chargé d'Affaires

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Chiva", written over a horizontal line.

Roman CHIVA
Chef du Service « Essais 1 »